

MESURER  
& AMÉLIORER  
LA QUALITÉ

ÉVALUATION DE LA MAÎTRISE DES RISQUES  
ET DE LA DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION

## L'accréditation des médecins et des équipes médicales (3.7-06) selon le référentiel de certification

Date validation Collège le 7 décembre 2023

L'accréditation des médecins et équipes médicales est un **programme volontaire** d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins que met en œuvre la Haute Autorité de santé avec les organisations professionnelles. Ce programme est conçu pour être intégré à la pratique de tous les jours et notamment il prend en compte tout ce qui est déjà réalisé sur le terrain. Le programme d'accréditation concerne les **spécialités dites à risques** en établissement de santé (gynécologie-obstétrique, anesthésie-réanimation, chirurgie, spécialités interventionnelles, médecine intensive-réanimation) Aujourd'hui, ces programmes ne sont proposés qu'à ces spécialités mais l'ensemble des disciplines peut mettre en œuvre des programmes inspirés de ce modèle.

Initialement centré sur la gestion des risques, le programme s'est diversifié en 2023, visant à améliorer les pratiques professionnelles, la sécurité du patient, le travail en équipe et aussi la relation avec les patients et la santé du professionnel. Par là même, il répond aux exigences de la certification périodique des professionnels de santé. Enfin, il permet de développer une culture sécurité au sein des équipes.

### Les principes généraux de l'accréditation individuelle et en équipe

La démarche d'accréditation peut être effectuée individuellement ou en équipe. La Has recommande le modèle équipe, particulièrement adapté au travail en établissements de santé quel que soit son statut.

Les médecins et équipes s'engagent à réaliser annuellement un programme d'amélioration :

- ➊ **du travail en équipe** : toute activité permettant de montrer les efforts ou les résultats de l'équipe en termes de concertation, collaboration, communication avec par exemple l'élaboration de protocoles communs ou la mise en œuvre de la check-list ;
- ➋ **des pratiques professionnelles** : toute activité cognitive classique (congrès, activités de DPC, formations, listes de recommandations proposées par l'OA et les sociétés savantes de la discipline...) et toute activité d'évaluation/amélioration des pratiques (pertinence, protocolisation de l'activité selon les recommandations, audits, suivi d'indicateurs, registres, RCP, EPP, recherche clinique, publications...)
- ➌ **de la sécurité du patient** : déclaration d'événements indésirables associés aux soins (EIAS). Le nombre d'EIAS à déclarer est défini par chaque spécialité. Ces EIAS sont analysés localement, en lien avec l'établissement de santé, et idéalement en RMM. Il est également attendu que les médecins et équipes détectent des situations à risques dans leurs pratiques et mettent en place des protocoles pour prévenir, récupérer ou atténuer d'éventuels EIAS survenus dans ces circonstances pré-identifiées ;

- ④ **de la relation patient** : toute activité permettant de montrer les efforts ou les résultats en termes d'amélioration de la relation avec le patient, composante fondamentale de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.
- ⑤ **de la santé du professionnel** : toute activité permettant de préserver la santé des professionnels, élément constituant de la qualité des soins et de la capacité à mettre en œuvre une relation thérapeutique de qualité.

Le programme est réalisé entre pairs avec des experts des organismes agréés pour chaque discipline, qui sont des médecins de la spécialité, et qui accompagnent et évaluent la démarche d'accréditation. In fine, l'accréditation est délivrée pour quatre ans par le Collège de la HAS à l'issue d'une 1<sup>re</sup> année d'engagement, puis elle est renouvelée tous les 4 ans, sous réserve de réaliser annuellement les exigences du programme.

Entre autres incitatifs, les médecins libéraux accrédités peuvent bénéficier d'**une aide à la souscription de leur assurance en responsabilité civile professionnelle (RCP)**. Néanmoins la principale motivation réside dans le souhait éthique de vouloir améliorer ses pratiques et le travail en équipe.

L'accréditation constitue également une méthode de développement personnel continu (DPC), et contribue à la certification périodique des professionnels de santé.



### Les spécificités de l'accréditation en équipes

Le programme d'accréditation en équipe répond aux mêmes exigences que le programme individuel mais il est centré sur la dimension collective. Le travail collectif comporte, par exemple, des actions sur la coordination des acteurs, le partage d'informations ou l'harmonisation des pratiques. Les EIAS sont également sélectionnés et analysés collectivement.

L'équipe réalise chaque année une évaluation de sa réponse aux exigences du programme défini par l'organisme agréé. Cette évaluation, examinée par un expert de l'organisme agréé, permet de porter une appréciation externe sur le fonctionnement de l'équipe et sur l'implication individuelle de chaque médecin. Au vu de cette appréciation, la HAS délivre une attestation de réalisation de la démarche d'accréditation en équipe, en plus du certificat d'accréditation individuelle délivré par le collège de la HAS.

Cette attestation est délivrée à tous les membres de l'équipe y compris aux professionnels d'autres disciplines et métiers ayant participé activement au programme de l'équipe.

## Experts-visiteurs

**Vous vous assurez** que la gouvernance de l'établissement **promeut** le programme d'accréditation, c'est-à-dire :

- communique sur le programme d'accréditation avec la CME, auprès des professionnels et aussi des représentants des usagers ;
- incite les équipes à s'inscrire dans le programme d'accréditation en valorisant les démarches entreprises et le retour d'expérience, par exemple par l'affichage de l'attestation dans les services concernés, le signalement sur le site Internet. Le programme permet de satisfaire un certain nombre d'obligations (DPC, certification périodique des professionnels de santé), et fournit autant d'éléments médicalisés à l'appui de la certification des établissements de santé. Parmi les incitatifs, on peut rappeler les incitations financières possibles et l'impact médico-légal, mais surtout sur un plan professionnel la motivation est essentiellement le souhait d'améliorer le travail auprès des patients. Sont également pris en compte les travaux de recherche scientifique et les publications effectués dans les services intéressés, notamment académiques ;
- assure le soutien financier et logistique nécessaire à l'engagement des médecins et des équipes. Et à ce niveau, il faut rechercher notamment le soutien par le service qualité, des équipes accréditées, en assurant outre la méthodologie requise pour certaines EPP, RMM, patient-traceur et audit..., la logistique matérielle (rédaction des comptes rendus de réunions, des protocoles, organisation des réunions... ainsi que l'élaboration et la mise à disposition d'indicateurs embarqués).

L'ensemble de ces éléments est évalué en questionnant les équipes dans le cadre des parcours traceurs.

## Experts-visiteurs

**Vous vous assurez** que **tous les secteurs** ayant une spécialité ou une activité dite « à risque » ont au moins un médecin ou une équipe accréditée.

Pour se faire, la gouvernance suit des **indicateurs d'engagement** dans l'accréditation permettant de connaître :

- le nombre de médecins et équipes éligibles (y compris les docteurs-juniors), c'est-à-dire exerçant une activité à risque ;
- le nombre de médecins engagés/accrédités à titre individuel ou en équipe ;
- le nombre d'équipe engagées/accrédités.

L'engagement traduit une dynamique dans la démarche dans l'établissement, l'accréditation la maturité de la démarche.

Par ailleurs, **vous vous assurez** que la gouvernance a identifié les médecins éligibles non engagés dans le dispositif d'accréditation et a établi, avec eux, un **échancier d'engagement**. Le site Internet de la HAS dispose d'un moteur de recherche des médecins accrédités.

À noter que l'existence d'équipes engagées dans l'accréditation, *a fortiori* accréditées, est également à valoriser dans le **critère avancé 3.4-02**.

## 1. Promouvoir le dispositif d'accréditation

 **Informer**

 **Inciter**

 **Soutenir financièrement et logistiquement**

## 2. Piloter l'engagement dans l'accréditation

 **Identifier les médecins éligibles par spécialité**

 **Suivre des indicateurs d'engagement : nombre de médecins/équipes engagés/accrédités**

 **Identifier les médecins éligibles non engagés et établir avec eux un calendrier d'engagement**



**Objectif cible : 15% des médecins éligibles par spécialité accrédité ou 3 équipes accréditées**

## Experts-visiteurs

**Vous vous assurerez** que la gouvernance articule les actions menées dans le cadre de l'accréditation avec le programme d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Vous pourrez questionner en particulier le lien entre les résultats de l'accréditation et les événements indésirables associés aux soins. Ce sera l'occasion de questionner la gouvernance sur la promotion et l'utilisation des recommandations élaborées dans le cadre du programme national (exemple, les solutions pour la sécurité du patient).

## 3. Exploiter les résultats de l'accréditation

 **Articuler les actions issues de l'accréditation et le PAQSS**

Scannez-moi pour  
consulter la fiche  
pédagogique



**Patients, soignants, un engagement partagé**

Retrouvez tous nos travaux et abonnez-vous à l'actualité de la HAS  
[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

